

Geheime Feldpolizei et Sipo-SD en Belgique

Considérations historiographiques et analytiques sur deux acteurs de la répression allemande

Geheime feldpolizei en Sipo-SD in België. Historiografische en analytische beschouwingen over twee actoren van de Duitse repressie

Louis Fortemps et Vincent Gabriel



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/temoigner/10454>

DOI : 10.4000/temoigner.10454

ISSN : 2506-6390

Traduction(s) :

Geheime feldpolizei en Sipo-SD in België - URL : <https://journals.openedition.org/temoigner/10476> [nl]

Éditeur

Éditions du Centre d'études et de documentation de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2021

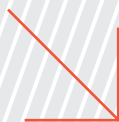
Pagination : 100-113

ISBN : 978-2-930953-15-1

ISSN : 2031-4183

Référence électronique

Louis Fortemps et Vincent Gabriel, « *Geheime Feldpolizei et Sipo-SD en Belgique* », *Témoigner. Entre histoire et mémoire* [En ligne], 133 | 2021, mis en ligne le 25 février 2023, consulté le 28 février 2023. URL : <http://journals.openedition.org/temoigner/10454> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/temoigner.10454>



GEHEIME FELDPOLIZEI ET SIPO-SD EN BELGIQUE

Considérations historiographiques et analytiques sur deux acteurs de la répression allemande

→ **Louis Fortemps**
Université de Lille, CNRS,
UMR 8529, IRHIS –
Institut de Recherches
Historiques du Septentrion
et Katholieke Universiteit
Leuven – Institute for
Media Studies

→ **Vincent Gabriel**
Université Catholique de
Louvain (UCL)

(1) En Belgique, l'étude de la GFP s'est longtemps limitée à une édition traduite d'extraits des rapports d'activités du Leitender Feldpolizeidirektor, voir Charles et Dasnoy, 1972.

Pour le chercheur peu au fait de cette thématique tout comme pour le grand public, « police allemande » rime automatiquement avec « Gestapo », bien que celle-ci appartienne elle-même à un ensemble plus large, la *Sipo-SD*. Comme l'observe l'historien Benoît Majerus : « en Europe de l'Ouest, toute la répression allemande est encore souvent aujourd'hui attribuée à cette [*Sipo-SD*] jugée omniprésente et toute-puissante. » (Majerus, 2013, p. 43) Bien que le rôle de cette police dans la répression et dans les crimes du III^e Reich soit important et ne doit pas être négligé, il serait erroné de penser qu'elle était le seul organe policier allemand présent en Belgique occupée. Pourtant, les autres polices ont fait l'objet d'une attention bien plus réduite de la part des historiens... et presque nulle de la part du grand public.

La *Geheime Feldpolizei*, ou police secrète de campagne de la *Wehrmacht*, est l'une de ces polices oubliées. Bien que jouant un rôle fondamental dans l'appareil répressif du III^e Reich, que ce soit dans les territoires occupés de l'Ouest ou dans la lutte d'annihilation à l'Est, elle est quasi absente de l'historiographie. Ce manque a été partiellement comblé par les études succinctes de deux historiens allemands (Geßner, 2010 et Winter, 2013), mais l'essentiel reste à écrire¹. En Belgique également, la GFP fait pâle figure lorsqu'on la compare au nombre d'études s'intéressant à la *Sipo-SD*. Selon l'historien Laurent Thiery, elle serait : « effacée dans la mémoire collective au profit d'une vulgate attribuant généralement crimes et exactions à la "Gestapo",

la GFP porte pourtant une part de responsabilité incontestable dans le bilan de la répression contre les patriotes. » (Thiéry, 2013, p. 59) Par exemple en Belgique, la GFP est responsable de trois quarts des arrestations d'agents de renseignement, comme le relève l'historien Emmanuel Debruyne (Debruyne, 2006, p. 218-219).

La présente contribution entend revenir sur cette profonde différence de traitement entre *Sipo-SD* et GFP en considérant deux interrogations centrales, toutes deux liées au fameux « mythe de la *Wehrmacht* propre » : ce mythe a-t-il influencé cette différence de production historiographique ? Et quels étaient concrètement les liens entre ces deux polices ?

Ce faisant, nous espérons apporter des éléments nouveaux sur la présence de ces polices en Belgique occupée. Précisons toutefois que cette contribution ne se veut en rien exhaustive. L'histoire de la GFP durant le second conflit mondial reste en effet à écrire, tout comme l'analyse systématique de sa coopération avec la *Sipo-SD*. Les cas étudiés ici sont en grande partie tirés de nos mémoires de master, étudiant plus précisément les cas des groupes de la GFP à Bruxelles et à Liège (Fortemps, 2019 et Gabriel, 2019). Nous veillerons toutefois à connecter le propos avec les autres provinces, en adoptant une démarche mêlant les approches globale et locale.

Cet article s'articulera en trois parties. La première présentera les missions et singularités de ces polices en Belgique occupée. La seconde abordera leurs places différentes dans la mémoire belge, ainsi que ses conséquences sur l'historiographie. La troisième, s'appuyant sur notre analyse locale, entendra s'interroger sur la relation effective entre la GFP et la *Sipo-SD*.

LA GFP ET LA SIPO-SD EN BELGIQUE OCCUPÉE

Lors de l'établissement du *Militärbefehlshaber Belgien und Nordfrankreich* fin mai 1940, les tâches de police militaire reposent entre les mains du *Kommandostab* de Bodo von Harbou. Pour les accomplir, ce dernier dispose de la *Feldgendarmarie* (FG) et de la *Geheime Feldpolizei* (GFP), toutes deux dotées d'une compétence exécutive. La première s'étend sur tout le territoire occupé avec des unités allouées à chaque *Kommandantur* et à chaque division de la *Wehrmacht*, mais elle se cantonnera à des tâches subalternes au sein de la *Militärverwaltung* (De Jonghe, 1974 ; Paquot, 1984-1985 ; Thiéry, 2013 et 2017 ; Majerus, 2017).

En revanche, la GFP possède des compétences bien plus larges. Le 12 mai 1940, peu après le début de l'invasion, elle est définie comme étant « responsable de toutes les tâches de sécurité au sein de la *Wehrmacht* et dans la population civile. » (CAMO, 12454, 12 mai 1940) Ce qui est précisé par une directive (CEGESOMA, AA498, 1945) lui allouant des tâches extrêmement vastes, qui peuvent être divisées en deux pôles. Tout d'abord, les compétences à l'égard de l'armée allemande, allant de la poursuite des crimes graves commis par des soldats à la recherche des déserteurs, au contrôle

des correspondants de guerre et à l'assistance au contrôle de la poste militaire. Le second pôle concerne la surveillance des populations occupées. Il s'agit principalement de combattre toute activité pouvant nuire aux forces allemandes comme l'espionnage, les sabotages ou les activités de propagande. La surveillance s'étend du contrôle des moyens de communication à celui des réfugiés, tout en empêchant la fuite d'éléments pouvant rejoindre les ennemis de l'Allemagne. Plus généralement, la GFP opère un contrôle général de la population qui se traduit par des rapports bimensuels de l'état d'esprit des occupés (*Stimmungsbericht*) envoyés à Berlin. La directive conclut sur une compétence qui deviendra l'une des tâches centrales sous l'Occupation, à savoir que la GFP est « l'organe auxiliaire des tribunaux militaires en préparant l'instruction des enquêtes (arrestations, interrogatoire, perquisitions, etc.) » (CEGESOMA, AA2143, n°2134).

Pour accomplir ces tâches extrêmement multiples, elle dispose d'une série de groupes (*Gruppen*) qui s'établissent dans les différentes provinces de Belgique et du nord de la France occupées. Chaque unité est théoriquement composée d'une cinquantaine d'hommes, mais certaines atteignent les 150 à leur arrivée en Belgique, comme le *Gruppe 530*. Le nombre de groupes présent sur le territoire en juin 1940 est difficile à déterminer, car le dispositif de la GFP ne se stabilise qu'en octobre. À cette date, on trouve neuf groupes en Belgique et dans le nord de la France, pour un effectif total aux alentours des 500 hommes. Cet ensemble est sous la direction d'un *Leitender Feldpolizeidirektor* qui s'installe à Bruxelles pour coordonner leur action².

Il est évident que cet effectif est bien trop peu nombreux pour répondre efficacement à la quantité de tâches qui lui est attribuée. Face à ce problème, les autorités de la *Militärverwaltung* sont donc contraintes d'appeler des renforts de Berlin, où les hautes instances de la SS et du RSHA manigancent déjà pour infiltrer la *Sipo-SD* en Belgique occupée.

À l'origine, la *Wehrmacht* retient le précédent de la campagne de Pologne et ses débordements et insiste pour qu'elle ait l'exclusivité sur l'administration des futurs territoires occupés à l'Ouest. Elle obtient gain de cause auprès d'Adolf Hitler en octobre 1939, qui stipule qu'aucun organe civil de l'État ou du parti nazi ne pourra s'immiscer dans la zone d'activité de la *Militärverwaltung*. Ce qui confirme donc l'exclusivité de la GFP et de la *Feldgendarmarie* en Belgique et exclut la *Sipo-SD*. Néanmoins, ce verrouillage de la frontière (*Grenzsperre*) volera bien vite en éclat face à la réalité du terrain et les rues de Bruxelles sont déjà envahies par des représentants d'organisations nazies dès juin 1940 (Albert De Jonghe, 1974, p. 110-112).

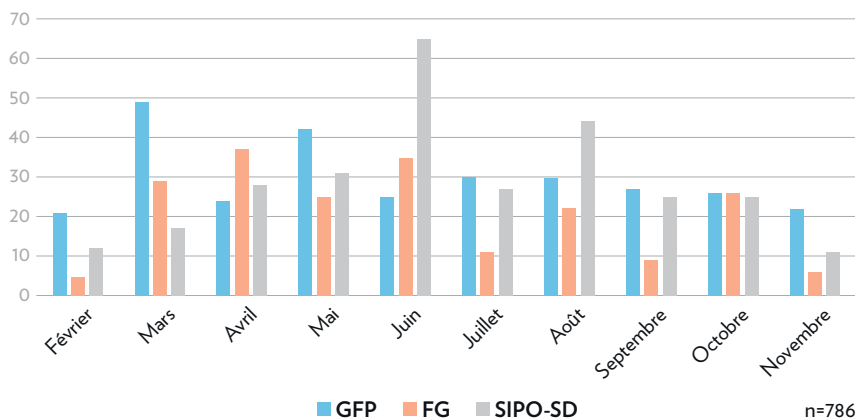
Profitant de ce laxisme et de la nécessité d'assister la GFP, une poignée d'hommes envoyés par le RSHA arrive à Bruxelles au début du mois de juillet sous les ordres du *Kriminaldirektor* Franz Straub. Fait remarquable, ils sont tous en uniformes de la GFP, bien qu'ils soient rattachés au *Verwaltungstab* d'Eggert Reeder avec pour

(2) Ce poste sera respectivement occupé par Erich Vogel (juin 1940-février 1941) ; Karl Dräger (jusqu'août 1941) et Kurt Kletzke (jusqu'à la Libération).

mission de « rassembler des renseignements sur des activités subversives (Juifs, communistes, etc.) » (De Jonghe, 1974, p. 118). Cette première brèche dans l'exclusivité de la GFP est rapidement élargie par l'établissement d'une antenne officielle de la *Sipo-SD* à Bruxelles le 27 juillet 1940. Toutefois, la GFP reste la seule police à disposer de la compétence exécutive, ce qui est entériné par le décret de l'*Oberkommando der Wehrmacht* (OKW) du 4 octobre 1940. Cette ultime barrière à l'indépendance de la *Sipo-SD* sera levée le 4 février 1941 lorsque la *Militärverwaltung* lui accorde finalement la compétence exécutive, garantissant de la sorte son affranchissement vis-à-vis de la GFP. Dès lors, cette dernière recentrera son activité en renforçant sa collaboration déjà étroite avec les services secrets militaires allemands, l'*Abwehr*, et en se focalisant sur la lutte contre les sabotages et les réseaux de renseignement de la Résistance.

Les actions de la *Sipo-SD* se répartissent principalement en deux axes. Le premier englobe la répression des ennemis du Reich, des communistes aux criminels en passant par les résistants. Le second concerne la persécution des Juifs. Police politique, elle possède ses propres centres carcéraux, dont la forteresse de Breendonck, et dispose de bureaux partout en Belgique. Dépendant directement du *Verwaltungsstab* d'Eggert Reeder, la *Sipo-SD* déploie elle aussi un dispositif sur tout le territoire occupé : sa centrale est fixée à Bruxelles tandis qu'une série de succursales plus ou moins grandes sont implantées dans les grandes villes comme Anvers, Charleroi, Liège ou encore Hasselt (Paquot, 1991, p. 112-116 et p. 142 ; Majerus, 2013, Weyssow, 2013, Van Eetvelde, 2017)

Nombre de détenus incarcérés à Saint-Gilles par police entre février et novembre 1941



– La prison de Saint-Gilles administrée par la *Wehrmacht* est l'un des principaux lieux d'incarcération des détenus dans la capitale belge. Comme on peut le voir, les chiffres d'arrestations entre GFP et *Sipo-SD* s'équilibrent. Le pic de juin 1941 pour cette dernière s'explique par le début de la guerre contre l'URSS et les vastes coups de filet menés contre les communistes lors de l'opération *Sonnenwende*

Source : Service Archives des Victimes de la Guerre, n° 90944, Registre d'écrou de la prison de Saint-Gilles de février à novembre 1941, s.d., s.l.

Bien que différentes, les tâches de la *Sipo-SD* ne se distinguent pas foncièrement de celles de la GFP. Comment dès lors expliquer que la première soit bien plus connue et étudiée que la seconde ? Pour répondre à cette question, il faut selon nous opérer un bref retour historiographique.

GFP ET SIPO-SD : ENTRE HISTOIRE ET MÉMOIRES

La *Sipo-SD* et la GFP présentent une situation historiographique radicalement différente, qui s'explique selon nous par le mythe de la *Wehrmacht* propre. Celui-ci repose sur l'idée, pendant longtemps largement répandue dans le monde scientifique et le grand public, que l'armée allemande se serait tenue à l'écart des crimes du III^e Reich. Cette thèse est notamment défendue lors des procès de Nuremberg par les hauts responsables de la *Wehrmacht*. Ceux-ci expliquent que la guerre menée à l'Est était stratégique et non idéologique : les crimes commis par la troupe étaient donc une nécessité militaire, aucunement liée aux atrocités du régime nazi. Finalement, la *Wehrmacht* sera disculpée : elle n'est donc pas considérée comme une organisation criminelle, contrairement – entre autres – à la *Sipo-SD*. Pour l'opinion publique, il s'agit d'un acquittement attestant de l'innocence de l'armée allemande (Bartov, 1997 ; Solchany, 2000-a ; Heer, 2007). En Belgique occupée, cette séparation entre l'administration militaire et les crimes de guerre s'observera à nouveau lors des procès de von Falkenhausen, Eggert Reeder, Bertram et von Claer (Thiery, 2017, p. 107).

La GFP bénéficiera elle aussi de cette indulgence en particulier grâce à l'action de son chef, Wilhelm Krichbaum, qui plaidera à Nuremberg et contribuera à la disculpation de son service. En 1947, il rédige un long manuscrit sur l'histoire de sa police dans lequel il explique que la GFP était essentiellement constituée de professionnels triés sur le volet, entrant constamment en conflit avec la *Sipo-SD*, responsable des pires crimes (Krichbaum, 1947 ; Winter, 2010, p. 79-88).

Pourtant, la responsabilité des militaires allemands dans les atrocités commises sur le front de l'Est est incontestable : la guerre contre l'Union soviétique a été envisagée par l'OKW comme une guerre d'extermination dès le départ (Bartov, 1997 ; Solchany, 2000-b). Si la thèse d'une *Wehrmacht* propre put être défendue, c'est surtout du fait de la volonté américaine de reconstruire rapidement l'Allemagne, sur fond d'une guerre froide embryonnaire (Hamburger Institut für Sozialforschung, 2004 ; Lagrou, 2007). Cependant, cette croyance trouve également un certain écho au sein de l'opinion publique ouest-allemande : innocenter la *Wehrmacht* reviendrait à soulager en partie la responsabilité des civils dans la « défaite morale » de l'Allemagne que représente la découverte des camps de la mort (Eismann et Martens, 2007 ; Heer, 2007, p. 208-209 ; Echternkamp, 2009, p. 95-98).

L'exposition *Verbrechen der Wehrmacht* organisée à Hambourg dans les années 1990 et suivant le sillage de plusieurs historiens allemands précurseurs, marqua

profondément l'opinion publique et l'historiographie. Elle souligne l'incontestable et massive participation de l'armée allemande aux crimes de guerre nazis (Husson, 2002 ; Hamburger Institut für Sozialforschung, 2004 ; Hartmann, 2004 ; Winkler, 2009). Cependant, le mythe d'une *Wehrmacht* propre est alors déjà bien ancré dans la mémoire collective occidentale, concept désignant l'ensemble de représentations du passé partagées par une collectivité (Halbwachs, 1980). Or, notre thèse est précisément que ce mythe a influencé l'historiographie des polices allemandes et de leurs relations.

En effet, nos recherches montrent que la violence de la GFP en Belgique est incontestable. Plus largement, l'histoire de cette police, tout comme de la *Wehrmacht* d'ailleurs, est très étroitement liée à celle du III^e Reich. Existant en réalité déjà du temps de l'armée prussienne, la GFP fut démantelée après la Première Guerre mondiale... et réactivée³ par le régime nazi en 1935, lors du rétablissement du service militaire obligatoire (Winter, 2013). Mais ces faits sont restés largement ignorés de l'historiographie. Il s'agit selon nous d'une manifestation du mythe de la *Wehrmacht* propre : pourquoi étudier la GFP alors qu'elle n'est pas une organisation criminelle et que tant de travail reste à faire sur la *Sipo-SD* ?

En outre, nous avons rencontré durant nos recherches une dynamique tout à fait singulière, qui dénote de la force de ces représentations dans les mémoires. En effet, les victimes de la GFP imputent très souvent – presque systématiquement – leurs souffrances à... la Gestapo, alors même que tout indique, après étude et critique des sources, que les hommes les ayant battus appartiennent en réalité à la GFP. S'il est évident qu'une victime ne connaît que très rarement l'identité de son bourreau, ce fait n'en demeure pas moins révélateur : la Gestapo est devenue la police allemande par défaut, jusque dans les mémoires individuelles. Cette confusion se retrouve également dans les sources conservées au Service Archive des Victimes de la Guerre : bien souvent, les documents alternent les mentions de « polices allemandes » et de « Gestapo ». Ces deux termes semblent ainsi synonymes pour les auteurs, créant *de facto* une confusion alors même que la mention des locaux ou des noms des policiers indiquent que les faits découlent en réalité des activités de la GFP.

Citons par exemple cette victime, témoignant que « cet agent porte l'uniforme allemand » (AGR2, n° 426a) ou bien le cas d'une mère, écrivant au sujet de l'arrestation de son fils qu'« il m'est impossible de vous dire quel est le service de police allemand auquel appartenait les individus qui ont procédé à l'arrestation de mon fils, étant donné que certains étaient en civil et d'autres en tenue, et qu'ils n'ont pas dévoilé en ma présence le service auquel ils appartenait. » (AGR2, n° 426b) Dans ces deux extraits, rien ne nous permet d'indiquer que ces actes ont été commis par la GFP... Mais rien ne nous permet non plus d'affirmer qu'il s'agit de victimes de la Gestapo. En résulte donc un constat frappant : les activités souvent violentes de la GFP sont restées largement – si pas totalement – ignorées, et donc oubliées en

(3) Sous une forme toutefois largement différente de la version opérant durant la Grande Guerre. Sur les activités de la GFP durant celle-ci, lire Élise Rezsöhazi, *De la protection du secret militaire à l'occupation des populations civiles : Les polices secrètes allemandes derrière le front Ouest (1914-1918)*, thèse de doctorat en histoire, UCL, 2020.

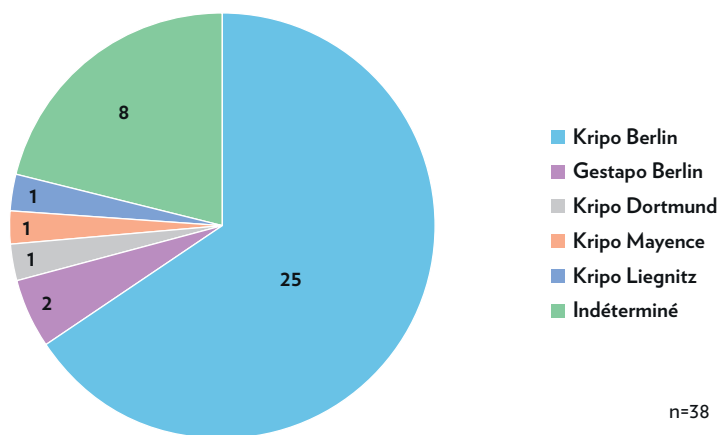
Belgique. Il en est évidemment de même des victimes de cette police... Nous ne nous étendrons pas sur le sujet, mais on peut cependant observer que même la justice militaire belge a exercé une distinction majeure entre les deux polices. La *Sipo-SD* a fait l'objet d'un grand nombre de procès parmi lesquels plusieurs de grande importance comme ceux des antennes de Bruxelles, Liège ou Dinant alors que seuls une unité de la GFP, le groupe 530, et une poignée d'hommes d'autres groupes sera jugée après-guerre (Van Nuffel, 1997, p. 54-56 ; Weisers, 2020).

Une fois ces clarifications opérées, étudions à présent les liens entre ces deux polices : comment collaborent-elles sur le terrain ?

GFP ET SIPO-SD : ENNEMIS OU COLLÈGUES ?

La *Sipo-SD* a déjà fait couler beaucoup d'encre en Belgique. En théorie, sa collaboration avec la GFP aurait été complexifiée par la lutte opposant le Parti à l'armée au sein du III^e Reich, thèse propagée notamment par Eggert Reeder et von Falkenhäusen lors de leur procès. En Belgique, cette lutte aurait été incarnée par le conflit entre la *Militärverwaltung* et les pions avancés par la SS, dont l'une des retombées les plus visibles est sans doute la lutte entre le VNV et la *DeVlag* en Flandre. Ce conflit a-t-il également entraîné la GFP, pur produit de la *Wehrmacht* à travers ses deux tutelles, la *Militärverwaltung* et l'*Abwehr*, face à la *Sipo-SD*, agent infiltré de l'appareil d'Heinrich Himmler ?

Affectation d'avant-guerre des Beamten



– Affectations des officiers du groupe 530 avant la guerre. Sur les 30 dont l'affectation est connue, tous sont des policiers de profession. 28 proviennent de la *Kriminalpolizei* (Kripo) et deux de la Gestapo. Il est important de noter que ces chiffres sont tirés des déclarations d'après-guerre de ces agents devant la Justice belge et il est donc possible que certains aient préféré taire leur affectation à la Gestapo

Source : Louis Fortemps, *La Geheime Feldpolizei Gruppe 530 : étude d'un acteur de la répression à Bruxelles*, mémoire de master en Histoire, Université Catholique de Louvain, 2019, p. 74

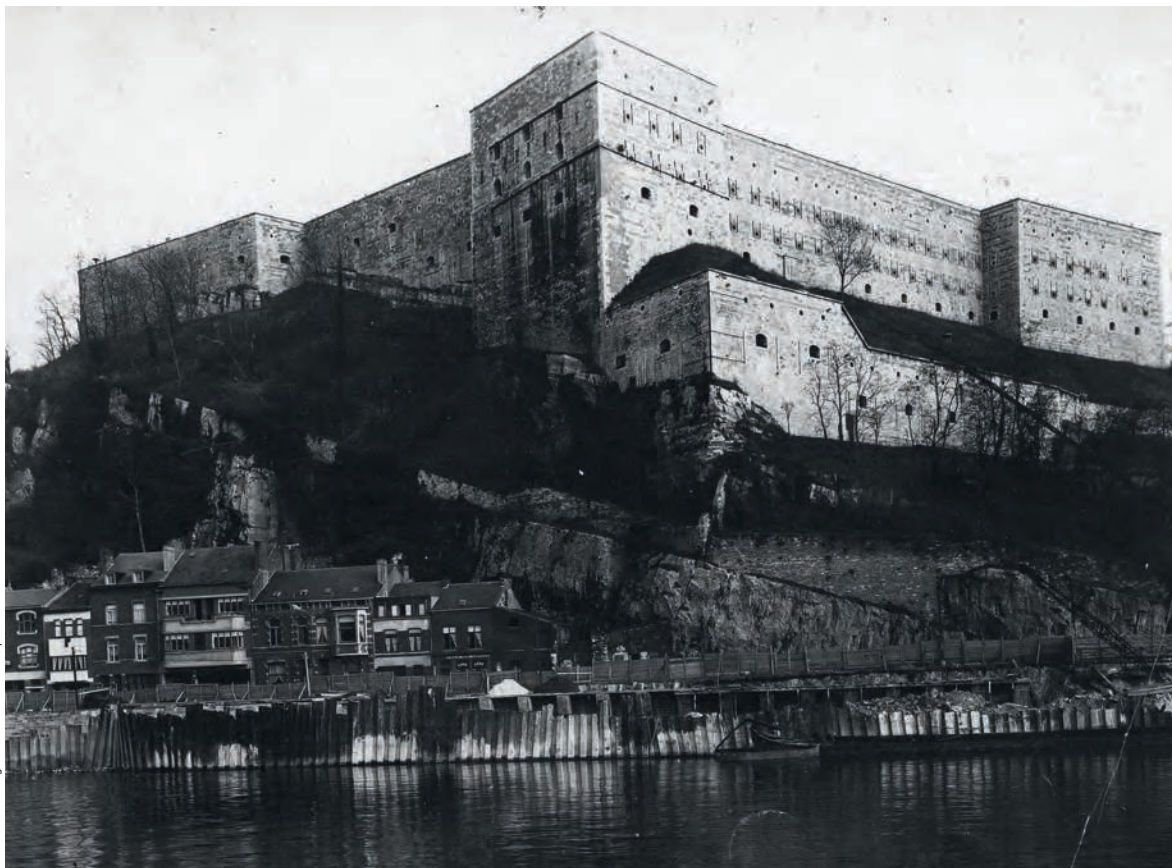
Un premier élément de réponse provient de l'origine même des agents de la GFP. L'étude des officiers de la GFP 530 établie à Bruxelles permet d'établir que tous sont d'anciens policiers professionnels. Ainsi, des 30 officiers dont la profession d'avant-guerre a pu être déterminée sur un total de 38, tous viennent de la *Kriminalpolizei* à l'exception de deux venant de la *Geheime Staatspolizei*⁴.

Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit des deux branches formant la *Sipo*. Les dirigeants de la GFP et de la *Sipo-SD* sont donc loin d'être étrangers les uns aux autres. En effet, le personnel gradé surtout de la première vient essentiellement de sections composant la seconde. Les liens entre les deux polices sont donc très étroits : l'appartenance au Parti a d'ailleurs joué un rôle essentiel dans le peuplement des couches supérieures de la GFP. Par exemple, le Dr Kletzke était membre de la SS dans les années trente, tandis que Krichbaum était chef adjoint de la Gestapo avant la guerre et nazi convaincu (Brown, 2003, p. 279-285 ; Majerus, 2008, p. 339 ; Winter, 2010, p. 9 & 2013, p. 15-16 ; Kalmbach, 2017, p. 9).

En outre, GFP et *Sipo-SD* sont amenées à collaborer à plus d'une reprise sur le terrain. La répartition exacte des compétences restera floue pendant toute la durée de l'Occupation et cela pourra amener à une certaine forme de compétition. Cependant, après avoir mené des recherches sur les activités de la GFP à Bruxelles et à Liège, il nous semble que cette compétition ressemble plutôt à une légère rivalité institutionnelle, ou, pour citer Benoît Majerus, à une « certaine tension » (Majerus, 2013, p. 47) qui ne nuit pas fondamentalement à leur efficacité.

À Liège, les relations paraissent cordiales et professionnelles. Les deux polices collaborent ainsi régulièrement sur le terrain et se transfèrent dossiers, informateurs et agents (De Bruyne, 2003 & 2017). D'ailleurs, les deux responsables de la police (Eube pour la GFP et Graff pour la *Sipo-SD*) se rencontrent souvent en compagnie de l'*Oberfeldkommandant* afin de discuter de la situation dans la Province (AGR2, n° 426c). En outre, il n'est pas rare que les deux polices opèrent ensemble sur le terrain. Le 23 juillet 1941 par exemple, la *Sipo-SD* informe la GFP 648 de la création d'un réseau travaillant pour l'ennemi, qui n'est pas nommé. Les deux polices réalisent alors une opération conjointe qui aboutira à l'arrestation de cinq résistants (GRMA, T501, 3 août 1941). Nous pouvons également citer le remarquable coup de filet de septembre 1941 contre la Légion nationale, au cours duquel GFP et *Sipo-SD* s'allient pour mettre sous les verrous pas moins de 48 personnes (GRMA, T501, 5 octobre 1941 & 6 novembre 1941). Il arrive même que la GFP apporte son soutien aux opérations de son homologue. C'est par exemple le cas lors de cette opération menée par la *Sipo-SD* en représailles de l'assassinat du *SS-Hauptscharführer* Duemke en avril 1942, au cours de laquelle la GFP fournit des véhicules et du personnel (GRMA, T501, 4 mai 1942). Nous ne sommes pas les seuls à souligner cette coopération.

(4) Ces données sont issues de l'étude des archives du procès de la GFP 530 devant la justice militaire belge en 1950 conservées aux AGR 2. Pour plus de détails, voir Louis Fortemps, 2019.



© Collection CegeSoma – DO4 AGR photo n° 289259

– La Citadelle de Huy est l'un des hauts lieux de la répression allemande en Belgique. GFP et *Sipo-SD* y incarcèrent un nombre significatif de leurs détenus

Dans le Hainaut, Fabrice Maerten relève que les rivalités issues du chevauchement des prérogatives seront réduites par une forme de division géographique du territoire. Ainsi, la *Sipo-SD* sera majoritairement active dans l'est de la province tandis que GFP et *Abwehr* se chargeront de l'ouest avec notamment le Borinage comme chasse gardée (Maerten, 1999, p. 258-259). Laurent Thiery écrit lui qu'il n'est pas rare que les deux polices se transfèrent des dossiers : 7,5 % des arrestations menées par la GFP entre avril et juillet 1944 aboutissent à un transfert à la *Sipo-SD* (Laurent Thiery, 2013, p. 58 & 2017, p. 115). Il est vrai qu'à cette date, les formes de résistances se multiplient et les réseaux diversifient leurs activités (Debruyne, 2006, p. 220). À Anvers, Robby Van Eetvelde observe que lors de coups de filet importants, la *Sipo-SD*, la GFP et la FG sont déployées ensemble. Les deux services de police organisent même des soirées de camaraderie (*Kameradschaftabend*) en commun pour tenter de renforcer leurs liens. Il identifie toutefois que, nonobstant ces coopérations, l'absence de délimitation claire des compétences nuit à leur

parfaite collaboration (Van Eetvelde, 2008, p. 158-165). Toutefois, cela témoigne tout de même d'une forme de coopération, ne fût-ce qu'administrative, entre les deux polices. En réalité, nous pourrions encore fournir de très nombreux exemples : il ressort de notre étude que si conflits il y a eu, ils ont surtout été provoqués par une délimitation des compétences qui restera toujours floue, mais qui ne peut s'assimiler à une guerre entre institutions.

Il arrive même que cette coopération atteigne un tout autre niveau et que les deux polices travaillent ensemble dans un service spécial. Le premier cas identifié a lieu dans le Hainaut à la fin 1941. À la suite d'une attaque de la Résistance sur trois agents de l'antenne locale de la *Sipo-SD*, cette dernière forme un détachement spécial placé sous le commandement de Karl Reiner, commandant de la *Kriminalpolizei* dans la capitale. Celui-ci rassemble le chef de l'antenne de Charleroi, des agents belges (*Vertrauensleute*) mais également quatre hommes de la GFP. Ce détachement prendra le nom de *Sonderkommission* après le 6 novembre 1941 et causera de sérieux dégâts au réseau *La Phalange Blanche*, dont des membres ont réalisé l'attaque initiale (Maerten, 1999, p. 258-259).

Si dans le Hainaut cette forme de collaboration est restée relativement ponctuelle, cette pratique de créer des détachements spéciaux réunissant GFP et *Sipo-SD* prendra sa forme la plus aboutie à Bruxelles. À la fin de l'année 1942, les attaques de la Résistance sur des membres de la *Wehrmacht* se multiplient : plusieurs soldats ou membres de l'administration militaire sont même abattus dans les rues de Bruxelles et de Liège (GRMA, T501, 4 février 1943). En conséquence, la *Militärverwaltung*, en concertation avec le *Leitender Feldpolizeidirektor*, Kurt Dr. Kletzke, et le chef de la *Sipo-SD* en Belgique Ernst Ehlers, prennent la décision de former une *Sonderkommission* pour contrer ces attaques. Ce détachement rassemble des éléments de la *Sipo-SD* de Bruxelles, de la GFP (dont des membres du groupe 530 et des groupes dépendant de la *Luftwaffe* GFP (L) 625 et 743), ainsi que de la *Feldgendarmarie*. Il s'installe dans les locaux de la *Sipo-SD*, Avenue Louise, et est placé sous le commandement du chef de l'*Amt IV* (Gestapo) local, Franz Straub, l'homme qui était arrivé dans la capitale en uniforme de la GFP à l'été 1940.

Cet organisme aura pour but spécifique de poursuivre les auteurs d'attaques contre des membres de la *Wehrmacht* dans le Brabant et à Bruxelles (CEGES AA2146/125, 2 juin 1943). On sait fort peu de choses sur cet organisme bien qu'il reste actif jusqu'à la Libération. Entre avril et juillet 1944, la *Sonderkommission* règle 109 affaires et réalise 59 arrestations en moyenne par mois avec un pic de 87 interpellations en mai⁵. Des chiffres remarquables pour un détachement qui, selon nos estimations, doit rassembler entre vingt et trente hommes⁶. Cependant, la collaboration entre les deux polices reste parfois orageuse. Le chef des hommes de la GFP détachés à la *Sonderkommission*, le *Feldpolizeisekretär* Paul Brosan démissionnera en effet à la suite de divergences de vues avec son homologue de la *Sipo-SD*,

(5) GRMA, T-501, rouleau 108, rapports d'activités des mois d'avril à juillet 1944.

(6) Ces chiffres sont issus des informations réunies par la Justice militaire belge. À titre d'exemple, la GFP 530 y envoie au moins onze hommes dont deux officiers, 7 agents et un chauffeur, tous sélectionnés par le suppléant du *Leitender Feldpolizeidirektor*. Les chiffres restent inconnus pour les autres unités. CEGES, AA1417/19, Tableau manuscrit des membres de la *Sonderkommission*, s.l., s.d.

car ce dernier aurait exigé des hommes de la GFP de réaliser des tâches dépassant leurs compétences⁷.

Au-delà de la simple coopération sur le terrain, on observe également un véritable transfert de pratiques entre les deux polices, en particulier en ce qui concerne les méthodes d'interrogatoires. Au tournant de l'année 1942, la GFP généralise le recours à l'interrogatoire renforcé, ou *Verschärfte Vernehmung* (VVN), une technique développée par la Gestapo dès 1937. En théorie, elle est très encadrée : elle consiste en une série de coups portés sur l'arrière-train du suspect, dont le nombre ne peut excéder 25. Le nombre de ces frappes doit être déterminé à l'avance et, s'il excède une série de dix, elles doivent être pratiquées en présence d'un médecin. À l'origine, la VVN ne peut être pratiquée que par la Gestapo et seulement si la sécurité de l'État ou ses intérêts sont directement menacés (Gruchmann, 2001, p. 703-718). Ces directives sont étendues en juin 1942 pour officialiser des débordements déjà bien réels. À cette date, le chef de la Gestapo, Heinrich Müller, étend la pratique « aux communistes, marxistes, témoins de Jéhovah, saboteurs, terroristes, membres des mouvements de résistance, agents parachutés, asociaux, réfractaires polonais ou russes ou fainéants » (AGR2, 12 juin 1942), un éventail si large qu'il pousse à la généralisation de la VVN.

À en croire les témoignages des membres du groupe 530 et du suppléant du *Leitender Feldpolizeidirektor*, le *Feldpolizeikommissar* Rudolf Deinass, la décision d'appliquer la VVN au sein de la GFP est prise à la fin 1942, alors que les mouvements de résistance se montrent de plus en plus audacieux. Cette décision est entérinée depuis Berlin par un décret du *Heeresfeldpolizeichef* Cuno Schmidt, le chef de la GFP pour l'armée de terre. Ce dernier l'aurait annoncée en personne lors d'une réunion auquel assiste l'ensemble des chefs et des suppléants des unités actives en Belgique et dans le nord de la France le 23 mars 1943. Trois jours plus tard, la première VVN est pratiquée dans les bureaux de la GFP 530, rue Traversière. Pour la GFP aussi, la marge d'application est extrêmement large, se limitant, selon la déclaration du suppléant du groupe 530 à « tous les cas où la sécurité de l'armée allemande était en danger. » (AGR2, 29 mars 1949) Il est difficile de confirmer l'information, mais il est permis de croire que cette pratique se généralisera à tous les groupes de la GFP.

À l'été 1944, tout ce dispositif vole en éclat lors de l'instauration d'une administration civile (*Zivilverwaltung*) en Belgique et dans le nord de la France. Toutefois, nous n'en traiterons pas davantage, car la décision d'incorporer la GFP à la *Sipo-SD* fut si tardive qu'elle ne put réellement être suivie d'effet. Ainsi, si certains groupes seront bel et bien assimilés par la *Sipo-SD*, comme cela semble être le cas pour la GFP 648 ou 712, d'autres garderont toujours leur indépendance comme la GFP 530. Le processus a donc été interrompu par l'arrivée des forces alliées avant sa complétion.

(7) Ces informations restent malheureusement lacunaires car elles sont issues des déclarations des membres du *I. Kommissariat* lors du procès de la GFP 530, Paul Brosan lui-même ayant disparu dans la région de Cracovie en 1945. AGR2, Archives de la Cour militaire de Bruxelles, dossier du 15/02/1951, Dossier Paul Brosan, audition des membres de la GFP 530 concernant Paul Brosan, Bruxelles, 28 septembre 1949.

CONCLUSION

Arrivée en Belgique à la suite des armées de la *Wehrmacht* et dotées de pouvoirs étendus, la GFP est rapidement dépassée par des tâches trop nombreuses pour ses effectifs fort réduits. Après un peu plus d'un mois à peine, la *Sipo-SD* parvient à s'installer en Belgique. Cette dernière profite de l'occasion pour étendre ses prérogatives et, en six mois, obtenir les mains libres. À partir de février 1941, la division des compétences entre GFP et *Sipo-SD* est actée. La première se focalise alors sur la lutte contre les services de renseignement, la Résistance et les actes de sabotage tout en conservant ses tâches de contrôle de l'armée d'occupation. La *Sipo-SD*, quant à elle, se concentre sur la persécution des Juifs et la lutte contre le terme générique « d'ennemis du Reich ». Néanmoins, la ligne de démarcation exacte entre les zones d'activités des deux polices restera floue jusqu'à la fin de l'Occupation, une situation qui, nous l'avons vu, pourra mener à des conflits entre les deux acteurs de la répression. Cependant, ceux-ci resteront limités et ne les empêcheront en rien de mener un combat acharné contre la Résistance, action qui sera même souvent effectuée main dans la main.

En effet, quoi qu'en disent les autorités de la GFP après la guerre, cette dernière ne s'est pas distancée clairement de sa soi-disant rivale. Les officiers qui la composent sont originaires du même milieu que leurs collègues en uniforme SS. Lorsque leur sécurité est menacée par une attaque de la Résistance, les deux polices forment à plusieurs reprises des services spéciaux pour réprimer ensemble ces atteintes à leur autorité. Lorsque la situation se détériorera au tournant de l'année 1942-1943, la GFP n'hésitera pas à importer dans ses rangs les méthodes d'interrogatoires de la *Sipo-SD* afin de tenter de justifier, sinon légitimer, l'utilisation de la violence. Œuvrant au même objectif, ces deux polices sont donc bien plus collègues que rivales.

Ainsi, les différences entre elles sont plus réduites que ce que l'état actuel de l'historiographie pourrait le laisser croire. En réalité, nous pensons que si la GFP reste aujourd'hui largement méconnue, c'est avant tout du fait du mythe de la *Wehrmacht* propre, qui dédouana les services militaires allemands de leur participation massive et structurelle aux crimes du régime qu'ils servaient. S'expliquant notamment par la situation géopolitique qui allait donner naissance à la Guerre froide, la décision du Tribunal du Nuremberg et des autorités américaines de laisser se répandre cette fable contribua donc à l'assimilation de la Gestapo comme seule police allemande responsable des crimes commis par le III^e Reich durant la Seconde Guerre mondiale. ■

BIBLIOGRAPHIE

Archives

Archives Générales du Royaume 2, dépôt Joseph Cuvelier, Belgique

- AGR 2, n° 426a, Procès de la Gestapo de Liège, n° 226, boîte n° 11, Dossier Action de Lille-Sprimont.
- AGR 2, n° 426b, Procès de la Gestapo de Liège, n° 226, boîte n° 11, Pro-justitia d'H. C., 31 juillet 1947.
- AGR 2, n° 426c, Procès de la Gestapo de Liège, n° 229, boîte n° 14, Dossier Affaire Verrès.
- AGR 2, Archives de la Cour militaire de Bruxelles, dossier du 15/02/1951, Généralités, Décret du plus grand secret concernant la Verschärfte Vernehmung du 12 juin 1942 traduit par les Alliés en 1945, Berlin.
- AGR 2, Archives de la Cour militaire de Bruxelles, dossier du 15/02/1951, Généralités, Audition d'Otto Spitznagel, Bruxelles, 29 mars 1949.

CegeSoma, Belgique

- CEGESOMA, AA498, *Directives générales de 1939 pour le fonctionnement de la Geheime Feldpolizei*, traduit par le ministère de la Défense nationale (2^e direction), 1945.
- CEGESOMA, AA2143, Procès von Falkenhausen, 2134, *Merkblatt über die Aufgaben und Befugnisse der Geheime Feldpolizei beim Oberquartiermeister der Heeresgruppe*, s.l., s.d.
- CEGESOMA, AA2146/125, Procès Canaris, *Directives de délimitations de la compétence entre GFP, SD, Sonderkommission et Feldgendarmarie*, Bruxelles, 2 juin 1943.

Deutsch-Russisches Projekt zur Digitalisierung Deutscher Dokumente in Archiven der Russischen Föderation

- CAMO, 12454, Archives du *Heeresgruppe B/Mitte*, dossier n° 36, consultable en ligne sur <https://wwii.germandocsinrussia.org/de/nodes/38#page/11/mode/grid/zoom/1>, consulté le 14 avril 2021.

National Archives, États-Unis

- Foreign Military Studies, C-029, Krichbaum, Wilhelm, *The Secret Field Police*, s.l., 1947.
- GRMA, T501, *Records of German field commands: rear areas, occupied territories, and others. National Archives Microcopy*, n° 108.

Monographies

- Jean-Léon Charles et Philippe Dasnoy, *1940-1944 : Les dossiers secrets de la police allemande en Belgique*, tomes 1-2, Bruxelles, Arts & Voyages, 1972.
- Eddy De Bruyne, *Entre collaboration et kollaboration. Particularismes, reflets & aspects en région liégeoise et ailleurs*, Liège, Les Éditions de la Province de Liège, 2017.
- Klaus Gefner, *Geheime Feldpolizei: Die Gestapo der Wehrmacht*, Berlin, Militärverlag, 2010.
- Lothar Gruchmann, *Justiz im Dritten Reich, 1933-1940. Anpassung und Unterwerfung in Ära Gürtner*, 3^e éd., Munich, R. Oldenbourg Verlag, 2001.
- Maurice Halbwachs, *The Collective Memory*, New York, Harper Colophon, 1980.
- Hamburger Institut für Sozialforschung, *Verbrechen der Wehrmacht. Dimensionen des Vernichtungskrieges 1941-1944*, Hambourg, 2004.
- Hartmann, « Verbrecherischer Krieg – verbrecherische Wehrmacht? Überlegungen zur Struktur des deutschen Ostheeres 1941-1944 », 2004, disponible en ligne : https://www.ifz-muenchen.de/heftarchiv/2004_1_1_1_hartmann.pdf.
- Fabrice Maerten, *Du murmure au grondement : la Résistance politique et idéologique dans la province de Hainaut pendant la Seconde Guerre mondiale (mai 1940-septembre 1944)*, vol. 1, Mons, Hannonia, 1999.
- Laurent Thiéry, *La répression allemande dans le Nord de la France. 1940-1944*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2013.
- Herman Van Nuffel, *Belgisch Nürnberg, 1945-1952: De vervolging van Duitse oorlogsmisdadigers in België*, Erpe, De Krijger, 1997.
- Marie-Anne Weisers, *La justice belge, les bourreaux allemands et la Shoah*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2020.
- Robert Winter, *Die geheime Feldpolizei, Die Abwehrpolizei des Feldheeres*, Wolfenbüttel, Melchior Historischer Verlag, 2013.
- Robert Winter, *Täter im Geheimen: Wilhelm Krichbaum zwischen NS-Feldpolizei und Organisation Gehlen*, Wolfenbüttel, Militzke Verlag, 2010.

Chapitres d'ouvrage

- Gaël Eismann & Stefan Martens, « Avant-propos », in Eismann & Martens (dir.), *Occupation et répression militaire allemandes. 1939-1945. La politique de « maintien de l'ordre » en Europe occupée*, Paris, Autrement, 2007, p. 10-15.
- Pieter Lagrou, « Guerre honorable sur le front de l'Ouest : crime, punition et réconciliation », in Eismann & Martens (dir.), *Occupation et répression militaire allemandes. 1939-1945. La politique de « maintien de l'ordre » en Europe occupée*, Paris, Autrement, 2007, p. 201-219.
- Benoît Majerus, « Polices allemandes », in Paul Aron & José Gotovitch (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, André Versaille, 2008, p. 337-342.
- Benoît Majerus, « Conclusion. Politiques d'occupation et de répression en Europe de l'Ouest », in Patrice Arnaud & Fabien Théofilakis (dir.), *Gestapo & polices allemandes. France, Europe de l'Ouest, 1939-1945*, Paris, CNRS, 2017, p. 193-202.
- Eric Paquot, « Police allemande ! La mise en place », in Francis Balace (dir.), *Jours de Guerre*, tome 5 : *Jours de Chagrin*, Crédit Communal, 1991.
- Laurent Thiery, « La Sipo-SD dans le Nord-Pas-de-Calais. Un outil au service de la politique de répression allemande », in Patrice Arnaud & Fabien Théofilakis (dir.), *Gestapo & polices allemandes. France, Europe de l'Ouest, 1939-1945*, Paris, CNRS, 2017, p. 105-120.
- Robby Van Eetvelde, « La "Gestapo" en Belgique occupée. Une comparaison entre les services de la Sipo-SD à Anvers et à Liège », in Patrice Arnaud & Fabien Théofilakis (dir.), *Gestapo & polices allemandes. France, Europe de l'Ouest, 1939-1945*, Paris, CNRS, 2017, p. 121-146.
- Daniel Weyssow, « Le siège de la Sipo-SD à Bruxelles dans le contexte des polices allemandes », in *Id.*, dir., *Les caves de la Gestapo. Reconnaissance et conservation. Entre histoire et mémoire*, Bruxelles/Paris, Kimé, 2013, p. 19-24.

Thèses et mémoire

- Emmanuel Debryne, *La maison de verre : agents et réseaux de renseignement en Belgique occupée (1940-1944)*, thèse de doctorat en Histoire, Université Catholique de Louvain, 2006.
- Louis Fortemps, *La Geheime Feldpolizei Gruppe 530 : étude d'un acteur de la répression à Bruxelles*, mémoire de master en Histoire, Université Catholique de Louvain, 2019.
- Vincent Gabriel, *La police secrète de la Wehrmacht dans la Province de Liège*, mémoire de master en Histoire, Université Catholique de Louvain, 2019.
- Eric Paquot, *Sicherheitspolizei-Sicherheitsdienst Lüttich et organisation policière allemande à Liège (1940-1944)*, mémoire de master en histoire, Université de Liège, 1985.
- Elise Rezsöhazi, *De la protection du secret militaire à l'occupation des populations civiles : les polices secrètes allemandes derrière le front Ouest (1914-1918)*, thèse de doctorat en histoire, Université Catholique de Louvain, 2020.

Articles de revue

- Omer Bartov, « German soldiers and the Holocaust: Historiography, Research and Implications », *History and Memory* n° 9 (1/2), 1997, p. 162-188.
- Paul Brown, « The Senior Leadership Cadre of the Geheime Feldpolizei, 1939-1945 », *Holocaust and Genocide Studies* n° 17(2), 2003, p. 278-304.
- Eddy De Bruyne, « Les tueurs de Rex à Liège », *Cercle liégeois d'Histoire et d'Archéologie Militaire* VIII (9), 2003, p. 5-36.
- Albert De Jonghe, « La lutte Himmler-Reeder pour la nomination d'un HSSPF à Bruxelles (1942-1944) », *Cahiers d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale*, p. 3-8, 1974-1984.
- Jörg Echternkamp, « Guerre totale, conflits de mémoire et culte des morts en RFA pendant la guerre froide », *Vingtième siècle. Revue d'Histoire* n° 104, 2009, p. 95-106.
- Hannes Heer, « Das Haupt der Medusa. Die Verbrechen der Wehrmacht und der Kampf um die Erinnerung in Deutschland », *Geschichte und Region* p. 193-2, 2007, p. 193-218.
- Edouard Husson, « Les historiens et la mémoire du passé nazi en République Fédérale d'Allemagne », *Matériaux pour l'histoire de notre temps* n° 68, 2002, p. 14-19.
- Peter Lutz Kalmbach, « The German Courts-martial and their Cooperation with the Police Organizations during the World War II », *Journal on European History Law* n° 8 (1), 2017, p. 2-5.
- Benoît Majerus, « La Sipo-SD en Belgique : une police faible ? », *Vingtième Siècle, Revue d'Histoire* n° 19, 2013, p. 43-54.
- Jean Solchany, « Les historiens face à la violence nazie », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* n° 47(2), 2000, p. 227-232.
- Jean Solchany, « La lente dissipation d'une légende : la "Wehrmacht" sous le regard de l'histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* n° 47(2), 2000, p. 323-353.
- Robby Van Eetvelde, « De Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst (Sipo-SD) Aussendienststelle Antwerpen: Het Politionele Repertoire van een lokale Duitse Politiedienst in Bezet België », *Cahiers d'Histoire du Temps Présent* n° 19, 2008, p. 135-179.
- Magdalena Winkler, « Zwischen 'Brückenschalg' und 'Riss'. Die Kontroverse um die 'Wehrmachtsausstellung' in Deutschland als erinnerungskultureller Generationenkonflikt », *Historia Scribere* n° 11, 2019, p. 63-86.